



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-09-299 / DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ PROVINCIAL-REF MATS DRAPEAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-38 adoptée en séance ordinaire par le conseil municipal de Saint-Valère en date du 5 février 2024 autorisant la direction générale à assurer un suivi en vue de doter le bureau municipal de trois mâts portant les drapeaux du Canada, du Québec et de Saint-Valère devant le bureau administratif situé au 2, rue du Parc;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Tecnima d'un montant total de 8,973.25 \$ excluant les taxes applicables, comprenant le matériel, l'installation de 3 mâts y compris les frais de manutention

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Tecima pour l'acquisition de 4 drapeaux tant provinciales que fédérales y compris relatifs à la confection de 3 drapeaux de la municipalité de Saint-Valère;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** soit acceptée la soumission de l'entreprise Tecnima VL pour un montant total de 8,973.25 \$ excluant les taxes applicables et comprenant le matériel, la livraison ainsi que l'installation de trois mâts, chariot pivotant et drisse interne devant les bureaux municipaux de Saint-Valère se trouvant au 2, rue du Parc.
- **QUE** soit acceptée la soumission de l'entreprise Tecnima VL pour un montant total de 596.50 \$ excluant les taxes applicables pour l'acquisition de 4 drapeaux tant provinciales que fédérales y compris les couts relatifs à la confection de 3 drapeaux de la municipalité de Saint-Valère;
- **QUE** soit adressée une demande de subvention tant auprès du bureau du député provincial que fédéral.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **10 septembre 2024**.

Karl Péguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier